

L'écriture en Corée

Daniel BOUCHEZ

L'expérience de la Corée en matière de systèmes d'écriture a été riche et variée. Plusieurs systèmes y ont été essayés, y ont prospéré et coexisté, avant d'aboutir à la généralisation de celui en usage actuellement. L'invention d'un alphabet il y a un peu moins de six cents ans ressort comme une tache de lumière dans l'histoire, pleine de zones d'ombre, des systèmes d'écriture dans le monde. Non seulement est-elle datée et attribuée à un personnage par ailleurs bien connu, mais elle a encore donné lieu à un débat contradictoire, rapporté dans des annales, ainsi qu'à un commentaire autorisé. Le système alors inventé mérite également l'attention du fait de son ingéniosité et des vicissitudes de fortune traversées depuis sa création. A l'étranger cependant, l'histoire de l'écriture dans ce pays longtemps coupé du monde reste néanmoins peu étudiée, voire ignorée. Nulle mention n'en fut faite par exemple dans l'exposition qui s'est tenue à Paris en 1997-1998 sur les systèmes d'écriture dans le monde. La première véritable étude, par un auteur non-coréen, sur la dernière venue des écritures de la péninsule était d'ailleurs alors toute récente.¹ Quant à l'histoire de celles-ci, on ne la trouve retracée nulle part en une langue occidentale. Il ne sera donc pas inutile d'en présenter ici les grandes lignes.

1- Le chinois classique et ses idéogrammes

Avant de le faire, rappelons que, dans cette péninsule au nord-est de la Chine, de la taille d'une province chinoise, se parle une langue propre, de type altaïque, polysyllabique et agglutinante, laquelle appartient par conséquent à une famille linguistique tout autre que celle du chinois. Les débuts de l'écriture y remontent peut-être au dernier millénaire avant notre ère. Un petit royaume de l'âge du bronze, Chosŏn (Chaoxian), situé à cheval sur la frontière actuelle entre Corée et Chine, avait de fréquents contacts avec celle-ci, où l'écriture idéographique existait depuis le milieu du deuxième millénaire. Il avait eu plusieurs fois à accueillir des émigrés politiques du grand voisin et fut détruit par lui en 108 av. J.-C. Commence alors jusqu'en 313, une ère de quatre cent vingt-et-un ans, pendant laquelle les Chinois maintinrent une commanderie militaire dans le Nord-Ouest de la péninsule. Que, parmi les élites indigènes, certains en aient alors profité pour s'initier à l'écriture des occupants, c'est probable, mais il n'en reste pas trace. Néanmoins, trois événements, survenus peu après en la même année 372,

présupposent, chacun à sa manière, un usage bien établi de l'écriture. Ce sont la promulgation d'un code de lois, vraisemblablement écrit, la réception officielle d'un moine bouddhiste, porteurs de soutras en chinois pour lesquels il devait savoir trouver des lecteurs sur place, et enfin la création d'une école officielle, du même nom qu'une institution similaire de la capitale chinoise, consacrée entre autres à l'étude des livres classiques de la Chine.

Premières et précieuses indications. Elles permettent de rectifier une présentation trop habituelle des débuts de l'écriture dans ce pays. Ce que la Chine a alors transmis, ce n'étaient pas des signes d'écriture comme tels, ses idéogrammes communiqués un par un, mais des textes, des écrits complets. Par implication, c'était aussi une langue, celle tout à fait particulière dans laquelle ceux-ci étaient rédigés, le chinois classique. Langue étrangère bien sûr pour les Coréens, mais aussi purement écrite, même dans sa terre d'origine, où, si elle s'y était jamais parlé, ce qui est discuté, elle ne l'était plus depuis longtemps.

Le corpus de textes importés à travers lequel les jeunes gens prenaient, dans les écoles, contact avec l'écrit était donc sans rapport direct à une langue parlée. L'écriture, en étant idéographique, était de plus pareillement indépendante elle-même de toute oralité, théoriquement du moins. A l'inverse, puisque l'enseignement se déroulait dans une langue qui ne s'écrivait pas, le processus d'initiation à la lecture de ces documents ne pouvait être qu'entièrement oral, tant dans la transmission d'un savoir venu de Chine que dans les exercices pratiqués par les élèves. Il n'est d'ailleurs pas difficile d'en retracer les étapes obligées :

- 1- enseignement de la syllabe sonore traditionnellement associée en Chine à chaque signe graphique et mémorisation par les élèves,
- 2- enseignement et mémorisation de la signification,
- 3- lecture du texte à haute voix imitant la prononciation chinoise et enfin,
- 4- une fois acquise la maîtrise d'une syntaxe nouvelle, traduction orale. Nous les retrouverons plus loin, lorsqu'il s'agira, non plus d'une parole à propos de l'écrit, mais, à l'opposé, du parcours plus habituel de la parole vers l'écrit.

Dans ces premières écoles, dut se produire, du IV^e au VII^e siècle, quelque chose qui n'eut pas son équivalent chez d'autres peuples voisins, tels que les Mongols et les Mandchous : la formation d'une tradition indigène de lecture des idéogrammes chinois, destinée à perdurer jusqu'à nos jours. Pendant ces trois siècles, ont dû se fixer à la fois la prononciation locale des caractères (*ǔm*), imitée de celle alors pratiquée dans la Chine du Nord, mais influencée par des habitudes vocales très différentes, et le vocable associé à chaque sinogramme et le traduisant (*hun*). Au cours de la période suivante, les Coréens utilisèrent, nous le verrons, l'écriture chinoise à d'autres fins. Cela n'aurait pas été possible sans une telle stabilisation de la phonétique et de la sémantique, sans un minimum de normalisation. Il faut donc en postuler la mise en place progressive dès l'époque précédente.

La langue des textes alors importés, le chinois classique, allait demeurer, pendant plus d'un millénaire et demi, en Corée comme dans les autres pays de la

même aire culturelle, Japon et Vietnam, la seule langue écrite de l'administration et de la diplomatie, de la philosophie, de la religion et de la science, ainsi que, pour ce qui est de la Corée, la principale langue littéraire. C'était celle en laquelle il fallait savoir composer pour avoir accès à la seule culture reconnue ainsi qu'à la carrière officielle. Les lettrés de ces trois pays s'instruisaient, s'exprimaient et communiquaient dans une langue dans laquelle ils ne pensaient ni ne parlaient, mais qu'ils étaient fiers de pratiquer. L'attachement qu'ils lui témoignaient se portait tout autant sur son système d'écriture. Les lettrés de la péninsule, informés très tôt, par l'intermédiaire notamment du bouddhisme, de l'existence d'écritures phonétiques, restèrent néanmoins jusqu'au bout convaincus de la supériorité de l'idéographie. Certains ne manquèrent pas de l'exprimer de manière véhémement en deux circonstances particulières : lors des débats consécutifs à l'invention de l'alphabet au XV^e siècle, puis, à la fin du XIX^e, quand il fut question d'enlever au chinois classique son statut de langue officielle.

2- De l'idéographique vers le phonétique

La maîtrise, au terme d'un long apprentissage, de la langue de culture écrite et de ses milliers d'idéogrammes conférait à ceux qui la possédaient, pourvu qu'ils fussent de bonne naissance et de sexe masculin, le statut envié de "lettrés". Entre eux et les masses incultes, ne cessa cependant jamais d'exister une importante frange intermédiaire de gens qui n'avaient de l'idiome savant qu'une connaissance imparfaite. Ces demi-lettrés, scribes, greffiers ou autres employés subalternes, incapables de composer dans un chinois littéraire, voire simplement correct, jouaient néanmoins dans l'administration un rôle indispensable. Aussi eurent-ils à s'inventer un autre moyen d'utiliser l'écriture chinoise, en la dissociant de la langue pour laquelle elle avait été conçue. Chez eux, mais aussi chez les lettrés, naissait aussi parfois le désir d'enregistrer les paroles d'un chant ou d'un poème en langue indigène. Pour répondre à ces besoins d'écriture, on sait que les Coréens utilisèrent longtemps les idéogrammes chinois. Ils le firent de bien des façons : en prose ou en poésie, pour annoter du chinois littéraire ou noter du coréen parlé, à l'aide de procédés multiples, phonétiques, sémantiques, directs ou détournés. A propos d'usages aussi variés, il régnait jusqu'il y a peu, parmi les spécialistes, une indéniable confusion. Leur vocabulaire flottait entre une série de termes aux contours mal définis, *idu*, *hyangch'al*, *t'o* ou *hyōnt'o*, *kugyōl*, etc., dont on ne voyait pas bien ce qui les réunissait et ce qui les différençait. A l'étranger, Japon ou Occident, le plus connu de ces termes était le premier, *idu* (lecture de fonctionnaires), qu'on avait tendance à utiliser comme générique. Une importante découverte survenue en 1973 et bientôt suivie d'autres a fort heureusement conduit à une remarquable clarification des concepts, appréhendés désormais au sein d'un ensemble cohérent. Les études récentes² ont permis de distinguer un système commun, dit désormais "des caractères d'emprunt" (*ch'aja*), et des applications particulières (*id*, *hyangch'a*, *kugyōl*, etc.).

La trouvaille qui a ranimé l'intérêt pour les écritures anciennes fut celle de cinq feuillets d'un soutra bouddhique en chinois, dont les colonnes verticales étaient annotées en marge de sinogrammes plus ou moins abrégés. Certains exprimaient

des affixes coréens à intercaler à la lecture dans le texte, d'autres signalaient, quand l'annotateur l'avait jugé utile, la manière de lire un caractère, soit en imitant la prononciation chinoise soit en le traduisant. Le plus remarquable toutefois n'était pas là. Il était dans une série de signes indiquant l'ordre dans lequel lire les sinogrammes du texte, afin de retrouver l'ordre syntaxique de la phrase coréenne, très différent de celui de la phrase chinoise. Pour ce faire, il suffit effectivement de commencer la lecture par les caractères marqués dans la marge de droite et ce jusqu'au premier point, à partir duquel on remonte en arrière vers le premier caractère annoté plus haut dans la marge de gauche. Un deuxième point éventuel fait encore remonter d'un cran et ainsi de suite, avant de reprendre la descente en suivant les indications de la marge de droite. Il s'agissait, autrement dit, d'aides graphiques destinées, dans un document en chinois, à en faciliter la lecture, probablement à haute voix, en langue indigène. L'annotation d'un écrit en chinois se disant traditionnellement *kugyŏl*, ces signes récemment découverts furent baptisés *kugyŏl* de lecture-traduction (*sŏktok*). Pour la linguistique historique, ils sont d'un grand intérêt, car ils reflèteraient l'état de la langue parlée au milieu du XII^e siècle, voire du XI^e dans d'autres textes trouvés ultérieurement. Du point de vue de l'histoire de l'écriture, une constatation capitale a d'autre part été faite : les sinogrammes utilisés pour annoter ces textes chinois étaient identiques à ceux qui avaient servi à en composer d'autres en coréen, prose administrative en *idu* ou poèmes transcrits en *hyangch'al*. C'était la preuve de l'existence d'un système unique, commun à ces applications multiples et diverses.

Cette découverte ne concernait certes pas la plus haute antiquité, mais elle a remis les choses dans la bonne perspective. Elle a notamment replacé au centre des considérations le processus pédagogique par lequel on initiait alors des jeunes gens, parlant une langue qui ne s'écrivait pas, à la lecture et à l'imitation de textes rédigés en une autre qui ne se parlait pas. Parmi les étapes de leur instruction, il y eut certainement à toutes les époques, non seulement dans les débuts mais également après l'invention d'écritures indigènes propres, l'exercice de la traduction orale, c'est-à-dire de la lecture à haute voix dans sa propre langue d'un texte écrit dans une autre. C'est pour le faciliter que des signes graphiques, découverts aujourd'hui en nombre croissant dans des documents connus où on ne les avait pas remarqués, furent progressivement inventés à partir d'une certaine époque. Ce sont les mêmes qui allaient tout naturellement servir aussi à mettre par écrit l'idiome parlé par ces mêmes autochtones.

Un autre effet des découvertes récentes a été de clarifier la chronologie. On perçoit mieux aujourd'hui, pour ce qui concerne la mise par écrit de la langue vernaculaire au moyen de sinogrammes, les différentes étapes de l'évolution. Le tableau qui suit devrait aider à les saisir d'un coup d'œil.

On remarquera, à la première ligne du tableau ci-dessus, que ce sont les Chinois eux-mêmes qui ont indiqué comment se servir de leurs caractères idéographiques pour écrire une autre langue. Le point de départ en effet du système ne se trouve pas en Corée, mais en Chine, dans le procédé traditionnellement employé pour transcrire les noms propres étrangers. Appelé depuis le I^{er} siècle "emprunt fictif" *jjajje*, il consistait et consiste toujours à n'utiliser d'un idéogramme que la valeur

phonétique qui lui est couramment attribuée et à en négliger la signification. On note à ce propos dans une histoire dynastique chinoise du III^e siècle, le *Sanguozhi* (Chronique des Trois Royaumes), que la transcription phonétique des noms propres de la péninsule coréenne y apparaît d'ores et déjà systématisée, d'une manière qui variera peu ensuite. C'est aussi de cette façon que, dès leur arrivée en Chine, les bouddhistes rendaient les innombrables noms et termes sanscrits. Nul doute qu'une fois installés en Corée, à partir du IV^e siècle, ils contribuèrent pour leur part à y vulgariser ce procédé.

Tableau 1

Chronologie de l'utilisation de sinogrammes pour écrire le coréen

Epoque	Traitement du chinois écrit	Notation du coréen parlé
Antiquité	??	Transcription des seuls noms propres
4^e-7^e siècles	Traduction <u>orale</u> d'un texte (<i>söktok kugyöl</i>) SANS aides graphiques.	Prose <i>idu</i> SANS affixes coréens (simple rangement des sinogrammes dans l'ordre du coréen).
7^e-14^e siècles	Traduction <u>orale</u> d'un texte (<i>söktok kugyöl</i>) AVEC aides graphiques.	- Prose <i>idu</i> AVEC affixes coréens. - Poèmes <i>hyangch'al</i> (transcription complète du coréen)
Depuis le 14^e siècle	Lecture directe SANS traduction (<i>sundok kugyöl</i>), avec affixes coréens éventuels, mais pour éclairer la syntaxe <u>chinoise</u> .	- Jusque vers 1900 : Prose <i>idu</i> de plus en plus <u>sinisée</u> , mais gardant les affixes coréens. - Depuis l'invention de l'alphabet (1443), écriture mixte éventuelle.

Le tableau 1 (ci-dessus) met également en valeur une autre réalité : le parallélisme constant qui exista entre l'annotation des textes chinois en vue de la traduction orale (colonne de gauche) et d'autre part l'enregistrement de la langue vernaculaire (colonne de droite). Dans un premier stade (IV^e au VII^e siècle), lorsqu'on n'annotait pas les premiers, on n'insérait pas non plus d'affixes grammaticaux dans le coréen en *idu*, lequel consistait en un simple rangement des sinogrammes à valeur de sémantèmes dans l'ordre syntaxique d'une langue altaïque. Dans un deuxième stade (VII^e au XIV^e siècle), on en est venu, pour faciliter la traduction orale, à annoter un document chinois de trois façons : ajout des affixes fonctionnels du coréen, indication de l'ordre dans lequel lire chaque phrase en traduction et enfin, quand c'était nécessaire, signalement de la manière de lire un caractère ou groupe de caractères, selon l'un des modes qui seront exposés plus loin. Parallèlement et au cours de la même époque, dans les textes en idiome local, où les sinogrammes étaient redistribués autrement, on a utilisé les mêmes procédés pour y insérer à la fois les affixes réclamés par la grammaire et, ici ou là, un sinogramme représentant une consonne finale, donnant ainsi une indication suffisamment claire de la façon, coréenne ou chinoise, de lire un mot.

Le système commun ainsi utilisé, tant dans le traitement du chinois que dans les diverses notations du coréen, doit maintenant être présenté, ce qui à nouveau se fera plus facilement sous forme de tableau.

Tableau 2

Système des caractères d'emprunt (*ch'aja* 借字)

(utilisation de sinogrammes pour annoter le chinois ou écrire le coréen)

Lecture :	Mode :	Applications :
Phonétique (imitation de la prononciation chinoise)	Direct (sens respecté) : <i>ũmdok</i> 音讀.	termes chinois compris en coréen
	Détourné (sens ignoré) : <i>ũmga</i> 音假.	- noms propres - affixes <i>t'o</i> 吐 - consonnes finales
Sémantique (traduction coréenne du caractère)	Direct (simple traduction du caractère) <i>hundok</i> 訓讀.	sémantèmes coréens
	Détourné (utilisation phonétique de la traduction) : <i>hun'ga</i> 訓假.	- affixes <i>t'o</i> 吐 - consonnes finales

Un sinograme pouvait, on le voit, être utilisé de deux manières, phonétique ou bien sémantique, et, dans l'une comme dans l'autre, selon deux modes différents, soit simple et direct soit indirect et détourné. La lecture phonétique directe (*ũmdok*) respecte la signification. Elle est la manière dont les caractères sont lus depuis toujours par les Chinois et, autrefois, elle était appliquée, en *idu* et en *hyangch'al*, aux termes d'origine chinoise adoptés en coréen. De nos jours, en Corée, elle l'est encore à la lecture d'un texte où ont été insérés des sinogrammes (écriture mixte). La valeur phonétique d'un caractère peut au contraire être détournée pour un usage (*ũmga*) sans rapport avec la signification. Ceci n'est autre que le "faux emprunt" (*jjajje*) des Chinois, mentionné plus haut, qui leur sert depuis toujours à la transcription des noms propres et termes étrangers. En *idu* et en *hyangch'al*, il servait en plus à la notation des affixes fonctionnels et des consonnes finales du coréen.

De son côté, la lecture sémantique était pareillement soit directe soit détournée. Dans le premier cas, elle était une simple traduction du caractère monosyllabique, remplacé par son correspondant indigène, qu'il fût mono-ou polysyllabique, d'une manière qui ne se pratique plus depuis longtemps en coréen mais continue à l'être en japonais (*kunyomi*). Ce mode de lecture était principalement appliqué aux sémantèmes coréens. En revanche, quand la lecture sémantique était indirecte et détournée, elle était au deuxième degré et consistait en une utilisation phonétique de la traduction. A travers celle-ci, c'était un autre terme indigène de même prononciation qui était lu. Pour ne prendre qu'un exemple, puisque "*t'a*" était alors la traduction coréenne habituelle d'un sinograme (*ru*) signifiant similitude ou

conformité, cela permettait d'utiliser ce dernier comme signe purement phonétique de la syllabe "ta".

L'application la plus poussée de ce système, appelée *hyangch'al* par un auteur du XI^e siècle, transcrivait la langue parlée avec une remarquable précision et servait à noter les paroles de chansons en langue indigène. Mise au point vers le VII^e ou le VIII^e siècle, elle s'est perpétuée pendant sept siècles environ avant de tomber en désuétude au XIV^e ou peut-être plus tard dans certains endroits. Dans le Japon voisin, à partir d'un système analogue, le *manyōgana*, la simplification et la normalisation des signes ont mené peu à peu aux deux syllabaires actuels. La même évolution était en cours en Corée et aurait pu s'y poursuivre, mais le fait est que, dans ce pays, il y eut, pour des raisons sur lesquelles on s'interroge, solution de continuité. La cause principale pourrait en être, dit-on, une particularité phonétique du coréen, le grand nombre de syllabes fermées par une consonne finale ou même deux, ce qui aurait exagérément compliqué le système. Les progrès réalisés en poésie chinoise suite à l'instauration, en 958, du concours d'entrée dans la fonction publique, dont elle était la matière principale, ont pu aussi contribuer à rendre caduc un mode d'écriture réservé à la poésie en coréen. En revanche, la prose administrative en *idu* allait curieusement poursuivre sa carrière pendant cinq siècles encore, en dépit de l'invention d'un alphabet simple et pratique.

Au cours de cette dernière période (XV^e au XIX^e siècle), se vérifie encore le parallélisme constaté plus haut entre traitement du chinois écrit et notation du coréen parlé. D'un côté, la prose coréenne en *idu* se montre progressivement envahie de termes chinois, dont beaucoup n'étaient pas utilisés dans la langue parlée. Elle contient même de plus en plus de syntagmes chinois, laissés tels quels et parfois fort longs. Les rédacteurs, demi-lettrés ou employés subalternes de l'administration avaient alors une meilleure connaissance de la langue officielle que leurs prédécesseurs et étaient, semble-t-il, heureux d'en faire étalage.

Le progrès est tout aussi net du côté des vrais lettrés, qui sont désormais censés comprendre d'emblée le chinois classique, sans avoir besoin de le traduire. Ils en lisent tous les caractères à la chinoise, c'est-à-dire en lecture phonétique directe, respectueuse de la signification (*ǔmdok*), et dans l'ordre où ils apparaissent sur le papier. Certes, comme par le passé, pour faciliter la compréhension, des affixes fonctionnels en coréen sont encore ici ou là insérés en marge ou dans le texte même. En réalité, il s'agit d'une pratique toute nouvelle, qui n'a plus aucun rapport avec la syntaxe du coréen. Elle n'est plus destinée qu'à faire ressortir la structure syntaxique de l'original chinois. Ces aides graphiques d'un autre type, appelées *kugyōl* de lecture continue (*sundok*), sont d'ailleurs encore utilisées aujourd'hui dans les universités pour l'enseignement du chinois classique.

3- L'invention d'un alphabet³

A la fin du douzième mois lunaire de 1443 (début 1444), les historiographes de la Cour de Corée mentionnent, de manière laconique, la création, par le roi Se-jong

en personne, de vingt-huit lettres destinées à rendre les sons de la langue du pays. Ce sont celles de l'écriture phonétique de la Corée actuelle, réduite depuis à vingt-quatre signes, dont la création est ainsi datée et signée du nom d'un personnage connu. Elles désignent les unes des consonnes, les autres des voyelles, capables de se combiner entre elles à volonté. C'est donc un alphabet, dans lequel d'ailleurs la distinction des consonnes et des voyelles est encore rendue plus claire par des graphismes de conception différente. Celui des voyelles, qui sont au nombre de dix, est d'une grande simplicité. Il est composé de deux éléments, un grand trait, soit vertical soit horizontal, et un point, - devenu depuis un tiret perpendiculaire à ce trait. Trois voyelles fondamentales, dont une tombée depuis en désuétude, s'écrivent à l'aide d'un seul signe, trait ou point. Quatre autres voyelles se distinguent entre elles par la présence et la position du tiret. Il se place à droite ou à gauche du trait principal si celui-ci est vertical, au dessus ou au dessous s'il est horizontal. Ces quatre voyelles peuvent être yodisées (*ya, yo, etc.*), ce qui se marque par le doublement du tiret. Onze cas de diphtongaison sont en outre possibles. On remarquera que les deux voyelles à trait vertical, *a* et *ō*, se prononcent sans mouvement des lèvres, tandis que les deux, dont le trait est horizontal, *o* et *u*, supposent qu'elles soient arrondies.

Tableau 3

Voyelles de l'alphabet coréen

a	ya	ō	yō	o	yo	u	yu	ū	i
ㅏ	ㅑ	ㅓ	ㅕ	ㅗ	ㅛ	ㅜ	ㅠ	ㅡ	ㅣ

Le graphisme des consonnes, qui est, lui aussi, d'une grande simplicité, a également été conçu de façon à manifester, au moins jusqu'à un certain point, leur classement phonémique. Comme il appert du tableau ci-dessous, (Tableau 4) deux cas sont indubitables, celui des occlusives, apico-dentales (*t/d*) ou post-palatales (*k/g*), et celui des affriquées (*t/dj*). Dans chaque catégorie, l'évolution part d'une forme simple marquant la consonne dite douce, laquelle, en coréen, peut être sourde ou sonore. Une légère modification, -un trait de plus-, donne l'aspirée correspondante. Le doublement de la forme simple indique, quant à lui, la glottalisation. Cette invention, sans doute unique dans l'histoire des écritures, a conduit le grammatologue britannique G. Sampson⁴ à ranger l'alphabet coréen dans une nouvelle catégorie à part, qu'il dénomme *featural script*.

Remarquable à bien des égards, cette invention fut en outre accompagnée d'un commentaire. Le document, qui est en chinois, est intitulé "Explication avec exemples" (*Haerye*) et signé d'un membre de l'équipe d'inventeurs, Chŏng In-ji, lequel déclare l'avoir rédigé sur ordre du roi. Longtemps perdu et providentiellement retrouvé en 1940, il est daté du même jour que l'édit de promulgation de la nouvelle écriture, le dix de la neuvième lune, onzième année de l'empereur Yingzong, ce qui correspond au 9 octobre 1446 du calendrier grégorien. Les deux textes font l'un et l'autre référence à la classification de la phonémique chinoise, qui distinguait, par leur point d'articulation, sept "sons initiaux" (consonnes). Les Coréens, dans

Tableau 4

Consonnes de l'alphabet coréen

		bilabiales	apico-dentales	pré-palatales	post-palatales	glottales
occlusives	douces	ㅂ (p/b)	ㄷ (t/d)		ㄱ (k/g)	
	aspirées	ㅃ (p ^h)	ㄸ (t ^h)		ㅋ (k ^h)	
	glottalisées	ㅍ (pp)	ㅌ (tt)		ㆁ (kk)	
fricatives	douce		ㅅ (s)			
	aspirée					ㅎ (h)
	glottalisée		ㅆ (ss)			
affriquées	douce			ㅈ (tʃ/dʃ)		
	aspirée			ㅉ (tʃ ^h)		
	glottalisée			ㅊ (tʃ̚)		
liquide			ㄹ (l/r)			
nasales		ㅁ (m)	ㄴ (n)		ㅇ (ŋ)	

leur langue, n'en comptèrent que cinq, qu'ils subdivisèrent selon leur qualité, dite "claire" (simple) ou "obscur" (glottalisée). Dans le reste de la syllabe, les Chinois ne discernaient qu'un seul autre élément, qu'ils appelaient la "rime" et dans laquelle ils englobaient voyelle et éventuelle consonne finale. Les Coréens les distinguèrent l'une de l'autre, reconnaissant dans la syllabe, avant le "son final", un "son médian", autrement dit une voyelle. Sans en avoir les termes, ils avaient donc bien à l'esprit les concepts de consonnes et de voyelles, comme l'atteste également le fait que le même signe soit utilisé pour un "son initial" et pour un "son final", par exemple pour les deux /k/ du mot /kuk/.

L'écriture coréenne a encore pour caractéristique d'être à la fois alphabétique et syllabique. Ses créateurs ont tenu à ce que, à l'instar des traits qui composent un idéogramme chinois, les signes de leur alphabet soient regroupés par syllabes au sein d'un carré imaginaire. Dans le cas, fréquent en coréen, d'une syllabe fermée, la consonne finale s'inscrit donc, pour cette raison, non pas à côté mais au dessous des autres lettres. On perçoit d'ailleurs à ce propos, dans les documents, l'embaras des rédacteurs, contraints d'employer le même sinogramme, *zi* (coréen : *cha* ou *-ja*), pour lettre séparée et pour graphie de syllabe, le chinois classique ignorant cette distinction. Voici à titre d'exemple comment se combinent graphiquement la série des dix voyelles, simples et yodisées, avec les consonnes /k/ et /n/. On remarquera la différence entre les voyelles à trait principal vertical (*a*, *ya*, *ǒ*, *yǒ*, *i*), qui se placent à droite de la consonne initiale et celles où il est horizontal (*o*, *yo*, *u*, *yu*, *ü*), qui en occupent le dessous. (voir ci-dessous, tableau 5).

L'attribution, par les Coréens, de cette création au souverain régnant, Se-jong (r. 1418-1450), fait parfois à l'étranger l'objet de commentaires ironiques. Elle se fonde pourtant sur l'ensemble des documents, unanimes sur ce point mais

Tableau 5

Exemples de combinaisons consonne-voyelle et consonne-voyelle-consonne

	a	ya	ǒ	yǒ	o	yo	u	yu	ǔ	i
K	가	갸	거	겨	고	교	구	규	그	기
N	나	냐	너	녀	노	뇨	누	뉴	느	니
K-N	간	갸	건	견	곤	곤	군	균	근	긴
N-K	낙	낙	녁	녁	녹	녹	눅	눅	눅	녁

inaccessibles à qui ne lit pas le chinois classique.⁵ Dans les annales des rois de Corée, compilées dans cette langue par des historiographes indépendants, on peut en outre lire, dans les mois qui suivent la première annonce, les vigoureuses répliques faites aux opposants par le roi en personne. Ce n'est donc pas faire preuve de crédulité que de garder au roi-lettré le mérite principal de cette invention. Mais celui-ci n'était pas seul. Depuis 1420, il gardait autour de lui un groupe de lettrés, libres de toute obligation administrative, la "Chambre d'élite".

On s'interroge naturellement sur les motifs qui ont inspiré le roi. D'aucuns lui ont prêté la volonté de mettre fin à l'usage administratif et culturel du chinois classique, seule langue écrite officielle. En réalité, nulle part il n'est question de cela et c'est un anachronisme que de supposer, chez un monarque du XV^e siècle, un nationalisme qui n'était pas dans les idées du temps. De ses vrais motifs, Se-jong, dans son édit de 1446, n'en explicite qu'un seul, le désir qu'il a eu, dit-il, de venir en aide au petit peuple, incapable de s'exprimer par écrit et gêné dans sa vie quotidienne par son ignorance de la langue officielle.

Auparavant, deux mois seulement après la première annonce, il avait ordonné la compilation, à l'aide de la nouvelle écriture phonétique, d'un dictionnaire des rimes chinoises. Ce genre d'ouvrages servait à la composition poétique en chinois, matière principale du concours d'admission à la fonction publique, comme à d'autres usages, lexicographie, enseignement du chinois, interprétariat. La prononciation d'un sinogramme y était indiquée à l'aide de deux autres. Avec l'inévitable évolution de la phonétique et les infiltrations dialectales, s'était peu à peu installée une situation confuse, à laquelle, en Chine, n'avait que partiellement remédié un ouvrage officiel publié en 1375, le *Hongwu zhengyun*. La hâte avec laquelle cette décision fut prise montre combien, à Seoul, on se préoccupait de ce problème. Elle trahit peut-être aussi un dessein politique, nulle part ouvertement exprimé. A la cour de Corée, on continuait en effet à noter les prononciations en se servant d'un alphabet antérieur, créé en Chine en 1269, à la demande d'un empereur mongol, par le Tibétain 'Phagspa, -autre système d'écriture, soit dit en passant, dont l'invention est à la fois datée et signée. Dans une Corée soucieuse

de montrer sa loyauté envers la nouvelle dynastie des Ming qui avait chassé les Mongols, il était gênant de continuer à utiliser une création de ces Barbares.

D'autres motifs de la décision du roi sont explicités dans la préface du document explicatif et dans les répliques aux opposants rapportées dans les annales : meilleure appréhension de la vérité dans les procès, travaux de linguistique, traduction d'œuvres chinoises à des fins éducatives, consignation de chansons ou de poèmes en langue vulgaire. Ces paroles se trouvent confirmées par une série d'entreprises lancées simultanément par le souverain. Les intentions exprimées et les projets concrets ne sont divers qu'en apparence et allaient en réalité tous dans le même sens. Il s'agissait de supplanter d'un seul coup, par un instrument unique, simple et bien plus efficace, tout ce qui servait ou avait servi à noter la langue parlée et les sons de langues étrangères, à savoir, pour la poésie en coréen, le *hyangch'al* hors d'usage et non remplacé, pour les administrations locales et la justice au quotidien, le *idu*, lourd et imprécis, et, pour les travaux de phonologie, le Phagspa des Mongols, déconsidéré par ses origines. Un dernier objectif enfin semble avoir été au cœur des préoccupations royales : la traduction en langue vernaculaire de livres chinois susceptibles de diffuser, auprès de tous les non-sinisants, la nouvelle doctrine officielle, le néo-confucianisme. Langue et écriture sont liées. En s'attaquant à l'écriture, c'était bien, comme le dit Ledyard, une véritable "politique de la langue" que menait Se-jong.

Le roi de Corée s'est-il inspiré de modèles extérieurs, a-t-il imité des écritures existantes ? C'est à partir du Proche-Orient que l'écriture phonétique s'est propagée sur le continent eurasiatique et la Corée en est, dans la direction de l'Est, le pays le plus éloigné. Elle fut aussi, si on excepte la Mandchourie, la dernière à se doter de ce type d'écriture. Il y a là une coïncidence qu'on a du mal à croire fortuite. Un premier fait ne peut d'ailleurs être contesté : les Coréens étaient au courant de l'existence d'écritures phonétiques. A l'époque de Silla (668-918), les moines bouddhistes qui se rendaient en Inde devaient connaître au moins l'existence des divers systèmes du sanscrit. Certains se seraient-ils initiés à cette langue et à l'une au moins de ses écritures, pour, une fois rentrés au pays, transmettre leur savoir ? On n'en a pas la trace. C'est plus tard que les Coréens, dominés cent trente-sept ans durant (1231-1368) par les Mongols, se trouvèrent en contact prolongé avec un peuple disposant d'une écriture phonétique, laquelle était d'origine sémitique et avait été transmise par les Uighurs. Cependant, en 1269 à Pékin, l'empereur mongol Shizong (Qubilaï) en avait, pour les besoins de l'empire, promulgué une autre, celle du moine tibétain 'Phagspa, qui était un véritable alphabet. La cour de Corée eut, bon gré mal gré, à s'en servir à partir de 1273. Sous la dynastie suivante de Chosŏn, son enseignement était resté au programme du Bureau des interprètes (*Sayŏgwŏn*) et l'on sait qu'à la cour du roi Se-jong on étudiait la phonologie chinoise à l'aide d'un dictionnaire dit "de rimes mongoles" (*Menggu yun*) parce que les sons du chinois y étaient transcrits en 'Phagspa. Les Coréens du XV^e siècle étaient donc depuis longtemps au fait, non seulement du phonétisme, mais aussi du principe fondamental de l'écriture alphabétique, la distinction entre consonnes et voyelles.

La question d'une influence extérieure plus précise sur l'alphabet coréen a d'abord été soulevée à l'étranger au XIX^e siècle. Lorsque, au début du XX^e,

alors que le pays était opprimé et nié dans son identité, on eut vent, en Corée, des hypothèses proposées au dehors, la réaction fut épidermique. On suspecta aussitôt là-dessous le présupposé que les anciens Coréens auraient sûrement été incapables d'une telle invention. On eut d'ailleurs beau jeu de faire remarquer que ces belles théories avaient été élaborées en cabinet par des gens qui n'avaient consulté ni la documentation en chinois ni les travaux récents en coréen.

Les propositions des spécialistes étrangers tournaient principalement autour de la forme des lettres, en particulier des consonnes. Or, sur ce point précisément, la redécouverte en 1940 du document explicatif de 1446 est venue soudain conforter la thèse, chère au patriotisme coréen, d'une innovation radicale. Ce texte apportait en effet une explication à laquelle nul n'avait songé : la valeur figurative des graphies adoptées. Celles des "sons initiaux" (les consonnes) imite, y est-il dit, la forme que prend, dans la phonation, l'un ou l'autre des organes phonatoires. Dans celui par exemple de la vélaire /k/, une équerre, dont l'angle est en haut à droite (voir ci-dessus, tableau 4), évoquerait la langue se repliant dans l'émission de cette consonne, le carré que fait la lettre /m/ la forme de la bouche prononçant cette bilabiale, etc. Décidément, l'alphabet coréen était une écriture bien singulière.

Cela n'a toutefois pas clos le débat. La raison en est que le document lui-même mentionne ailleurs un autre fait. La forme donnée aux lettres, y est-il dit, le fut en imitation de celle des "*kojŏn*" de la Chine, autrement dit, selon l'interprétation courante, de celle de ses anciens (*ko*) caractères sigillaires (*-jŏn*, chinois : *zhuan*). Cette remarque, reprise par les opposants dans le débat de 1446, laissait perplexes les commentateurs, qui s'évertuaient à rechercher des similitudes. Or, le professeur Gari Ledyard a récemment démontré⁶ à ce sujet que le terme *kojŏn* désignait parfois tout autre chose, à savoir l'alphabet 'Phagspa des Mongols, ci-dessus mentionné et effectivement utilisé à la cour de Corée. Dans le terme *kojŏn*, la syllabe *ko* (*-go* après une voyelle ou une consonne sonore) était, dans ce cas, l'abréviation du *go* de *monggo*, mongol. De fait, a montré Ledyard, dans quatre sur cinq des catégories des Coréens, la consonne initiale dite douce, à partir de laquelle fut ensuite créée l'aspirée et la glottalisée correspondantes, ressemblait à la graphie complexe de la même consonne dans l'alphabet 'Phagspa. Elle en était une simplification radicale, changement au demeurant fort heureux, la simplicité étant la qualité principale d'un bon système d'écriture. Or, son auteur, originaire du Tibet, s'était contenté de remanier l'écriture de son pays, elle-même issue d'une écriture indienne, le *gupta*, qu'on rattache généralement, par le *brahmi*, à la filière sémitique. Les coïncidences systématiques relevées par Ledyard semblent donc bien replacer l'alphabet coréen dans la continuité de la diffusion géographique de l'écriture phonétique. On peut certes regretter qu'elles aient pour effet de rabaisser au niveau d'une justification a posteriori la remarquable explication sur la valeur figurative de certaines graphies, mais elles sont désormais impossibles à ignorer.

L'existence d'un tel lien n'entame en rien, faut-il le dire, la valeur de l'invention de Se-jong et de ses collaborateurs, dont pourtant personne, dans le pays même, ne soupçonna d'abord la qualité et l'importance. La lenteur avec laquelle l'usage s'en propagea reste un sujet d'étonnement. Dès le début, au sein même de la Chambre d'élite, une opposition s'était déclarée, qui exprimait probablement les

réticences de la majeure partie de l'administration. Un mémoire de protestation consigné dans les annales reflète la foi de ses membres en l'indiscutable supériorité de la civilisation chinoise et de son idéographie sur celle des peuples périphériques, qu'ils fussent mongols, jürchen, japonais ou autres, et de leurs diverses écritures phonétiques. Le vieil *idu* lui-même, que le roi voulait mettre au rebut, est déclaré par les opposants avoir, sur les écritures phonétiques, l'avantage d'obliger quiconque est désireux de s'en servir à acquérir au préalable un minimum de culture. Le roi, d'abord très irrité, eut la sagesse de ne pas sévir et d'éviter ainsi un raidissement de l'opposition. Après sa mort, quatre ans plus tard, le rythme des publications officielles utilisant l'alphabet ne cessa pas mais alla se ralentissant. Un fait au moins était acquis, l'adoption, par les linguistes et les interprètes, de la nouvelle écriture pour la notation phonétique. Pour le reste, les scribes de l'administration, soucieux de faire montre de leur demi-science, restèrent fidèles au *idu*. Le chinois classique et ses idéogrammes demeuraient les seules langue et écriture enseignées dans les écoles, réservées aux membres masculins de l'aristocratie. Il semble que ce soient les sœurs et épouses recluses de ceux-ci qui aient les premières compris l'utilité de l'alphabet comme instrument de communication entre gynécées. On était alors dans la seconde moitié du XVI^e siècle ; il a donc fallu plus d'une centaine d'années pour que la société prît enfin le relais. Au XVII^e, l'alphabet servira, pour la distraction de ces dames, à traduire des romans chinois ou à en composer d'autres en coréen, comme aussi à conserver ou transmettre sur papier des paroles de poèmes en langue vernaculaire. A partir du XVIII^e siècle, ces pratiques vont se répandre dans des couches plus modestes de la population, qui vont peu à peu prendre goût à une littérature écrite dans leur langue. Au XIX^e, les religions autochtones ou nouvellement importées vont mettre largement à profit cette possibilité de diffuser leur message par écrit au delà du cercle des lettrés sinisants.

L'évolution s'accélère vers la fin de ce même XIX^e, comme en témoignent les débuts du journalisme à Seoul. Un premier journal, fondé de manière éphémère en 1883, est encore en chinois classique, mais, en 1886, un autre qui le remplace est bilingue. L'année 1894 voit le chinois classique perdre son statut de langue officielle et 1896 le lancement du premier journal totalement en langue et écriture coréennes. Le débat avait été vif, mais il ne portait plus désormais que sur l'écriture, car, pour ce qui était de la langue, les derniers défenseurs du chinois classique avaient perdu la partie. Il était acquis qu'on écrirait désormais en langue coréenne, mais pouvait-on ou devait-on pour autant abandonner les idéogrammes ? Les pages du journal bilingue de 1886 trahissent à ce sujet un incontestable flottement. La langue y est choisie en fonction de la nature des articles, mais chaque langue est notée de deux façons différentes, le chinois avec ou sans affixes coréens ajoutés, le coréen avec ou sans insertion de caractères chinois. En ce qui concerne ce dernier, le tout alphabétique n'y apparaît que dans certaines informations venues de l'étranger. Ailleurs l'écriture est mixte, comme elle l'est aussi dans un livre en coréen qui fit date, un récit de voyage autour du monde publié en 1895. Le journal susdit de 1896 était, quant à lui, non seulement monolingue, mais aussi dépourvu de tout idéogramme. On y remarque en outre, pour la première fois en Extrême-Orient, un progrès important : la séparation des

mots, qui en accélère la reconnaissance visuelle. Ce fut néanmoins l'écriture mixte, dans laquelle les termes d'origine chinoise sont écrits en caractères chinois, qui allait provisoirement devenir la règle. Elle gardait en effet beaucoup de partisans, qui reprochaient au tout phonétique de ne pas différencier les homonymes et de ralentir la vitesse de lecture. Cette manière d'écrire étant au surplus également pratiquée en japonais, c'est elle qui s'imposa, après l'annexion de la Corée par le Japon en 1910, dans les écrits en coréen restés autorisés. Dans ses plus anciens spécimens, apparaissent certes, à la manière de ce qui se faisait et fait encore en japonais, bien des vocables indigènes indûment notés en sinogrammes, mais l'accord se fit progressivement de réserver ceux-ci aux termes d'origine chinoise, qui représentent encore aujourd'hui environ soixante-dix pour cent du vocabulaire national.

Le débat reprit de plus belle après la libération de 1945. En dépit de fortes résistances, l'évolution en faveur d'un usage exclusif de l'alphabet s'est poursuivie. Elle a progressivement abouti, à partir de la dernière décennie du XX^e siècle, à la situation actuelle, dont la presse à grand tirage est encore la meilleure illustration. Les caractères chinois, naguère abondants, y sont de plus en plus rares. Ils n'apparaissent plus guère que dans quelques en-têtes. En revanche, dans le corps des textes, dans ceux du moins où on en trouve encore, on en aperçoit ici ou là insérés, à la suite d'un mot technique, d'un néologisme ou d'un nom de personne, tous précédés de leur transcription phonétique et placés entre parenthèses. Dans les lycées et collèges, l'enseignement des sinogrammes a été considérablement réduit et ramené à une liste de mille huit cent. La Corée du Nord de son côté en avait, dès 1948, totalement proscrit l'usage. L'écriture est donc désormais quasi-entièrement phonétique. Abandonnée aussi depuis peu la disposition à l'ancienne, en colonnes verticales de droite à gauche, au profit de lignes horizontales allant de gauche à droite, avec séparation des mots, comme dans les écritures latine ou cyrillique. Par rapport à celles-ci, la seule différence qui reste est donc le regroupement des lettres par syllabes, dont les consonnes finales, rappelons-le, ne s'écrivent pas à droite des autres lettres, mais au dessous.

Sans désapprouver cette évolution, certains déplorent qu'elle soit allée trop loin. En éliminant les idéogrammes chinois de l'écriture et en réduisant trop leur part dans l'éducation, la Corée serait, disent-ils, en train de s'appauvrir culturellement. Elle s'aliénerait les documents de son passé et se priverait, pour l'avenir, de la possibilité de créer, en commun avec la Chine et le Japon et de manière immédiatement intelligible par toute personne éduquée, les nombreux néologismes sans cesse exigés par le développement des sciences et des techniques. A défaut, prédomine aujourd'hui la transcription phonétique de termes occidentaux, généralement anglais, dont les Asiatiques ne peuvent qu'ignorer l'étymologie et dont le sens exact échappe parfois même aux spécialistes de la discipline concernée.

De telles mises en garde ne sont guère entendues, tant le mouvement vers l'usage exclusif de l'alphabet s'inscrit dans un autre plus large et plus profond, celui de la réaffirmation d'une identité nationale un moment bafouée. L'écriture propre en est devenue un des symboles les plus forts. Jadis reléguée à des finalités

subalternes, elle fut aussi, des siècles durant qualifiée, de "vulgaire" (*önmun*), plutôt d'ailleurs par référence à son homologue chinoise qu'en un sens péjoratif. A la fin du XIX^e siècle, est apparue l'appellation d'écriture "nationale", *kungmun*, puis, vers 1920, a été forgé, sur des racines coréennes, le terme *han'gŭl*, qui en est aujourd'hui le nom propre, en Corée du Sud du moins, et dans laquelle l'écriture est dite "*han*", à la fois grande et coréenne.

L'extraordinaire fierté des citoyens pour leur écriture est devenue au XX^e siècle une caractéristique de ce pays. L'anniversaire de sa création est désormais célébré chaque 9 octobre par une fête nationale. On inculque à tout écolier, dès son plus jeune âge, que le *han'gŭl* est "la seule écriture scientifique en usage actuellement dans le monde". Passons sur le mot "seule", dont la discussion mènerait hors sujet. La qualification de "scientifique" peut paraître naïve, mais n'est pas, reconnaissons-le, sans justifications, que ce soit dans l'étude phonémique approfondie qui en a précédé historiquement le lancement, dans la remarquable simplicité de ses traits ou encore dans son aptitude à rendre la langue pour laquelle elle a été conçue. Il y a, il est vrai, un revers à cette médaille, quelques carences dans la transcription des noms et termes étrangers : absence de majuscules, de distinction entre consonnes sourdes et sonores, entre les liquides /r/ et /l/, etc. Rançon d'une parfaite adaptation à une seule langue, ces inconvénients sont au demeurant mineurs, comparés aux bénéfiques apportés aujourd'hui par la pleine utilisation de l'invention du roi Se-jong. Elle a permis l'élimination de l'illettrisme, l'instruction généralisée, la quasi-unification du parlé et de l'écrit, l'essor d'une littérature populaire, la transformation de lecteurs occasionnels en lecteurs voraces, sans oublier le fulgurant départ de l'informatique, qui, au début de ce XXI^e siècle, a fait de la langue de ce petit pays une des cinq les plus employées sur Internet dans le monde. La majorité des Coréens en est trop consciente pour prêter attention aux objections de ceux qui pensent que ces résultats eussent pu être atteints à moindre prix, sans renoncer aux avantages d'un usage modéré des idéogrammes. Le rejet de ceux-ci et du passé qu'ils représentent, la vigueur du mouvement vers le tout phonétique et surtout l'exaltation patriotique d'une écriture naguère injustement mésestimée font partie aujourd'hui des traits distinctifs du nationalisme coréen.

NOTES

- 1- G. Sampson, *Writing systems*, 1985, 234 pages, chap. 7.
- 2- L'autorité en la matière est le professeur NAM P'ung-hyŏn. Il a rassemblé ses principales études sur la question en deux ouvrages, *Kugyŏl yŏn'gu*, Seoul 1999, 576 p., et *Idu yŏn'gu*, Seoul, 2000, 647 p., auxquels toute cette partie doit beaucoup.
- 3- Sur toute cette partie, voir : KANG Sin-hang, *Hunmin chŏng'ŏm yŏn'gu*, Seoul, 1987, 414 p., Gari K. LEDYARD, *The Korean Language Reform of 1446*, Seoul, 1998, 483 p., ainsi que *The Korean Alphabet, Its History and Structure*, ed. by Young-key Renaud, Honolulu, 1999, xiii-317.
- 4- Op. cit., ibid.
- 5- Il s'agit principalement, outre les documents cités, de la *Véritable chronique de la dynastie Chosŏn (Chosŏn wangjo sillok)*, *Se-jong sillok*, à partir de la fin de la 25^e année de son règne.
- 6- Dans son article "The International Linguistic Background of the Correct Sounds for the Instruction of the People", *The Korean Alphabet*, op. cit., p. 31 à 87.